

COMMUNE DE LOREUX

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ANNEE 2022

SOMMAIRE

I- Le cadre général

II- Eléments de contexte

III-Compte administratif

1- Budget principal

A- Fonctionnement

B- Investissement

I- Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.

II- Eléments de contexte

En 2022, les travaux de construction de la salle multi activités ont commencé en mars et les travaux du circuit éco-touristique et pédagogique ont été réalisés fin du premier semestre 2022. En recettes de fonctionnement, au chapitre 70, une forte augmentation est due principalement au remboursement de personnel pour le secrétariat du SIVOS et du SIAEP. Quant aux revenus d'immeuble au chapitre 75, ils ont augmenté puisque les locataires de l'ancien presbytère versent un loyer de 609 € par mois sur toute l'année et la reprise de la location de la salle des fêtes a contribué à multiplier par 2 les recettes de la commune : 8 876 € en 2021 – 16 005 € en 2022.

1- BUDGET PRINCIPAL

A- Fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les grandes priorités des charges de gestion générale sont :

- Les charges courantes comme l'eau, l'électricité, le carburant, les fournitures administratives, d'entretien ou techniques...
- Les salaires
- Les participations annuelles aux charges des syndicats comme le SIVOS (syndicat à vocation scolaire

Les recettes se déclinent principalement en 3 axes :

- Les impôts directs
- Les dotations de l'Etat
- Les produits issus des ventes ou encore des locations

Les réalisations pour les dépenses et recettes de fonctionnement

suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
011	Charges de gestion générale	38 543,99
012	Charges de personnel	84 926,39
014	Atténuations de produits	8 151,00
65	Autres charges de gestion courante	41 916,57
66	Charges financières	4 608,87
67	Charges exceptionnelles	0
	TOTAL	178 146,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 251,54
73	Impôts et taxes	148 288,27
74	Dotations et participations	50 814,56
75	Revenus des immeubles	16 005,23
77	Quote-part subvention transférée	3 984,50
013	Atténuation charge de personnel	2 073,84
	TOTAL	232 418,34

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de 54 271,52 €.

B- Investissement :

Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont des dépenses relatives au patrimoine de la commune, ce sont donc des dépenses pérennes dans le temps. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2022 sont :

- Solde rénovation de l'éclairage public (7 901,40 €)
- Les travaux de construction de la Maison des associations (244 986,74 €)
- Le mobilier de la Maison des associations (4 599,72 €)
- Installation de caméras de surveillance à la Maison des associations (1 006,80 €)
- Equipement ménager de la Maison des associations (599,98 €)
- Le remboursement des emprunts (17 585,72 €)
- La restauration d'un tableau de l'église (8 925,00 €)
- Le bornage de l'aire de loisirs – route de Romorantin (2 952 €)
- La réalisation d'un sentier pédagogique et éco-touristique (10 560,00 €)
- La maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des entrées d'agglomération (2 831,25 €)
- Le banc pour l'étang (592,80 €)
- Bornes de propretés hygiène canine à l'étang et à l'église (640,20 €)
- Sièges ergonomiques et armoire mairie (1 849,20 €)
- Tondeuse à gazon (539,00 €)
- Aspirateur pour la salle des fêtes (199,00€)

Les recettes

Les recettes réalisées pour l'année 2022 sont :

- Le fonds de compensation de TVA payés sur les investissements de l'année N-2 (3 085,37 €)
- Les subventions pour la construction de la Maison des associations - DSR (50 000 €) et DETR (38 470,50 €).
- La participation pour l'éclairage public - SIDELC (7 283 €) et la Région (9 000 €)
- Taxes d'aménagement : 4 099 ,95 €
- Le fonds de concours de la CCRM pour le sentier pédagogique (3 417 €) et le Département avec la DDAD (7 593 €)
- Les amendes de police du Département (16 000€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Montant en €
Chapitres	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	17 585,72
20	Immobilisations incorporelles	1 803,60
21	Immobilisations corporelles	91 695,19
23	Immobilisation en cours	244 986,74
	TOTAL	356 071,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Montant en €
Chapitres	Libellé	Montant
10	Dotations fonds divers et réserves	7 185,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 354,49
13	Subventions d'investissement	131 763,50
	TOTAL	189 303,31

En investissement, le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 166 767,94 €